

COMMUNIQUÉ **Pour diffusion immédiate**

Nomination des représentants de la société civile au conseil d'administration de la CRÉGÎM

Gaspé – 19 décembre 2009 – Lors de son dernier conseil d'administration tenu à Gaspé le 19 décembre, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) a désigné les membres de la société civile qui siègeront au sein de l'organisme pour les deux prochaines années.

En effet, six citoyens représentant divers secteurs socio-économiques des six MRC de la région participent au conseil d'administration de la CRÉGÎM, pour des mandats biennaux. En vertu du règlement interne de l'organisme, les membres de la société civile sont désignés par les maires et préfets, faisant eux aussi partie de l'équipe administrative de l'organisme.

À la suite d'un processus de mise en candidature ayant eu lieu dans chaque MRC, les représentants de la société civile sont les suivants :

Alain Bernier	MRC d'Avignon
Claude Blais	MRC du Rocher-Percé
Nicole Lapointe	MRC de Bonaventure, et secrétaire-trésorière de la CRÉGÎM
Arthur Miousse	MRC des Îles-de-la-Madeleine
Sébastien Lévesque	MRC de La Côte-de-Gaspé
Jean-Noël Sergerie	MRC de La Haute-Gaspésie

Rappelons que les membres de la société civile font partie du conseil d'administration de la CRÉGÎM aux côtés des élus municipaux prévus par la loi.

Préfets

Maurice Anglehart	MRC du Rocher-Percé
Bertrand Berger	MRC d'Avignon et président de la CRÉGÎM
Allen Cormier	MRC de La Haute-Gaspésie
Joël Arseneau	MRC des Îles-de-la-Madeleine et vice-président de la CRÉGÎM
Jean-Guy Poirier	MRC de Bonaventure
François Roussy	MRC de La Côte-de-Gaspé

Maires

Nicole Appleby	Ville de New Richmond
Denis Henry	Ville de Carleton-sur-Mer
Louissette Langlois	Ville de Chandler
Joël Arseneau	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Micheline Pelletier	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Délisca Roussy	Ville de Murdochville

La CRÉGÎM a été créée par la loi 34 adoptée le 17 décembre 2003. Elle devient alors, pour le territoire qu'elle représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.

La CRÉGÎM est une instance de concertation et de planification composée à la base d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socio-économiques. Elle a pour mandat notamment de favoriser la concertation des partenaires dans la région et donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

- 30 -

Relations avec les médias :
Benoit S. Pilon
418 396-2575
bpilon@prcommunications.com